

Soit un déficit pour l'exercice de 4 281.04 € et un excédent cumulé au 31.12.2021 de 4 281.04 € (Excédent reporté au 31.12.2020 de 0 €)

Hors de la présence de M. Le Maire, et sur proposition de la commission finances, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2. SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal, valide les subventions suivantes :

	2022	
	Bénéficiaires	Versements
Ecoles		
Fournitures (par enfant scolarisé)		40.00 €
Ecole Publique Joseph Hudo	142	5 680.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	72	2 880.00 €
Classe Découverte (par enfant scolarisé)		16.00 €
Ecole Publique Joseph Hudo	142	2 272.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	72	1 152.00 €
Piscine (par enfant du primaire)		12.00 €
Ecole publique	101	1 212.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	41	492.00 €
Interventions animateurs de l'ACSE		1.50 €
Ecole publique	142	213.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	72	108.00 €
Total Ecoles		14 009.00 €
Associations Communales		
Amicale laïque		698.54 €
CCAS		7 500.00 €
CCAS (concessions cimetière)		1 000.00 €
ASM Foot		2 450.00 €
ACM Hand		3 105.00 €
Motte le son		1 000.00 €
Ca trotte à LA MOTTE		400.00 €
FNACA		400.00 €
Y'a pas d'âge		300.00 €
Total associations communales		15 853.54 €
Autres associations		
Triangle d'Uzel		655.00 €
Sapeurs-Pompiers Plouguenast		120.00 €
Les Restos du Cœur		100.00 €
Ligue contre le Cancer		200.00 €
Association « La Butte Rouge »		31.00 €
Amicale des Donneurs de Sang		50.00 €
Association Loudéacienne Sport Adapté		50.00 €
Rêve de Clowns		50.00 €
Total autres associations		1 256.00 €
	TOTAL	31 118.54 €

3. CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : PARTICIPATION 2022

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission finances décide de verser pour 2022, une participation communale calculée sur la base de 100 % de ce coût soit 48 781.53 € pour 63 enfants domiciliés dans la commune.

4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE : MISSION G2 PRO

Le Conseil Municipal valide le devis de 1 920.00 € TTC présenté par l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT

5. LOTISSEMENT DES NOES : Dénomination de l'impasse

Le Conseil Municipal, décide de dénommer cette voie « Impasse des Noës ».

6. FERMETURE DE CLASSE

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 16 février dernier, transmis par Philippe KOSZYK, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor par lequel il l'informe, après analyse des effectifs de l'école, avoir décidé le retrait d'un poste d'enseignant.

7. ALSH D'ETE – MINI CAMP

Le Conseil Municipal valide :

- Le séjour du 18 au 22 juillet à PLOUNEOUR-TREZ pour un montant de 4 288.20 € TTC
- Le devis de transport présenté par l'entreprise VOYAGES COLLIER pour 1 140 € TTC.

8. QUESTIONS DIVERSES

13.2 – Déplacés Ukrainiens

Le Conseil Municipal valide la mise à disposition d'un logement (vacant depuis peu), propriété de la Commune, pour accueillir les Ukrainiens.

Cet appel aux logements sera diffusé à la population via les différents supports (ILLIWAP, site internet et bulletin municipal).